

REPUBLIQUE DU BURUNDI
COMMISSION ELECTORALE PROVINCIALE
INDEPENDANTE DE MUYINGA

DECISION N°002/CEPI MUYINGA DU 05 DECEMBRE 2009
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS
ELECTORALES COMMUNALES INDEPENDANTES

LA COMMISSION ELECTORALE PROVINCIALE INDEPENDANTE DE
MUYINGA ;

Vu la Constitution de la République du Burundi :

Vu la Loi N°1/22 du 18 Septembre 2009 portant révision de la loi n° 1/015 du 20 Avril 2005 portant Code Electoral, spécialement en son article 38 alinéa 3 ;

Vu le décret n°100/22 du 20 Février 2009 portant organisation et fonctionnement de la Commission Electorale Nationale Indépendante, spécialement en ses articles 16 à 18 ;

Vu le décret n° 100/38 du 12 mars 2009 portant nomination des membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu le Règlement d'ordre intérieur de la Commission Electorale Nationale Indépendante ;

Vu l'arrêté n° 004/CENI du 12 Novembre 2009 portant Révision de l'arrêté n° 003/CENI du 05 Novembre 2009 portant nomination des membres des commissions Electorales Provinciales Indépendantes ;

Vu l'arrêté n° 005/CENI du 21 Novembre 2009 portant Remplacement et rectification des noms de certains membres des commissions Electorales Provinciales Indépendantes ;

Vu la décision n° 001/CEPI Muyinga du 02 Décembre 2009 portant Nomination des membres des commissions Electorales communales Indépendantes ;

Après avoir délibéré conformément à la loi ;

DECIDE :**Article 1 :**

Sont nommés membres des commissions Electorales Communales indépendantes les personnes suivantes :

COMMUNE	NOM ET PRENOM	FONCTION
MUYINGA	HABIMANA Marie Thérèse HARINGANJI Bonaventure MUZIZE Ramadhan NTAHOBATASHIZE Diane NIYIBIGIRA Louis Marie	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
GITERANYI	NIYIBITEGEKA Jean Marie NDUWIMANA Innocent BIMENYIMANA Monique NIYIMBONA Viola NSENGIYUMVA Paul	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
BUHINYUZA	SINDAYIHEBURA Hamad KABARENZI Agathe HAVUGWAMENSHI Dieudonné NSHIMIRIMANA Gildas NIBIGIRA Eugénie	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
GASORWE	RUHAMIRIZA Adam NIYONZIMA Marie Goreth YAMUREMYE Adelin MUKUNDENTE Giselle NDIHOKUBWAYO Gabriel	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
GASHOHO	MACUMI Emmanuel NTAKIRUTIMANA Denise NIYONGABO Eric NKIRAVYIKIRA Jérémie COYITUNGIYE Marcelline	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre

MWAKIRO	NTIGAMERA Bonito NIFASHA Suavis BARANDERETSE Mérito KAMARIZA Marie Goreth BASITINYAKAMWE Ménard	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre
BUTIHINDA	RUKEMANGANIZI Salèse NAMUGIRAMANA Glorioso NTIBASUME Principe KUBWAYO Gilbert NDARUHEKERE Denise	Président Vice-Président Chargé du matériel Membre Membre

Article II :

Toutes les dispositions antérieures contraires à la présente décision sont abrogées.

Article III :

La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature et sera affichée au bureau de la province MUYINGA et aux bureaux de toutes les communes de la Province.



Fait à Muyinga, le 7/ 12/ 2009

Abbé MAROBERO Déo, Président

MANIRAMBONA Manassé, Vice-Président

NKEZABAHIZI François, Chargé du matériel

KANDAVA Aline, Membre

MUNOGA Charles, Membre

NYABUHANZA Henri, Membre

RUKUNDO Flavie, Membre